

Avant toute demande, formulée à partir de la fiche souhaits (format papier), il est impératif d'avoir complété et remis le **Dossier administratif unique 2021-2022**. Pour les familles qui effectuent la demande par le portail, il vous suffit d'actualiser vos données sur votre espace (coordonnées téléphoniques, adresse mails...) et de joindre les pièces nécessaires (attestation Pôle Emploi, convention ou attestation de stage, contrat de travail, dernier bulletin de salaire)..

ALSH & ALE

MERCREDIS 4^e TRIMESTRE 2021

DU 8/09/2021 AU 15/12/2021

INSCRIPTIONS du 31 mai au 11 juin 2021

EMIS

ACTIVITÉS DU 27/09/2021 AU 25/06/2022

INSCRIPTIONS du 7 au 17 septembre 2021

ALSH & ALE

Direction de l'Éducation

Hôtel Grosnot - Place de l'Étape - ORLÉANS

02 38 79 29 73 ; 74 ou 77

alsh@orleans-metropole.fr

CHOIX DU MODE D'INSCRIPTION



SUR LE PORTAIL FAMILLE EN PRIORITÉ

<https://Moncompte.orleans-metropole.fr>

(faire une demande de clé auprès de l'Espace Famille si vous n'en possédez pas)



FORMAT PAPIER

La fiche de souhait est à retirer et à remettre auprès du référent relais de l'école. Pour les enfants scolarisés en écoles privées, elle est à retirer et à remettre à la Direction de l'Éducation, ou à télécharger sur le site

Pour toute information :

www.orleans-metropole.fr

Vie Pratique / Vie Scolaire /

Accueils de Loisirs

Vous pouvez faire vos pré-réservations en ligne en vous connectant sur le portail famille : <https://moncompte.orleans-metropole.fr>

EMIS

(École Municipale des Sports)

Direction de la jeunesse,
des sports et des loisirs

2 bis, rue des Anglaises - ORLÉANS

02 38 79 29 91

emis-ovc@orleans-metropole.fr

Informations sur : www.orleans-metropole.fr

(Découvrir et Sortir / Activités Sportives)

INSCRIPTIONS

- ▶ Sur le portail famille : <https://moncompte.orleans-metropole.fr>
- ▶ Auprès du guichet unique de la Mairie d'Orléans, Place de l'Étape - 02 38 79 22 22
- ▶ Dans les mairies de proximité



Les réservations sont prises dans la limite des places disponibles et conformément au règlement ALSH en vigueur

RAPPEL : En cas de demandes de réservation trop nombreuses, les souhaits seront examinés par une commission d'attribution suivant les critères de priorité indiqués dans le règlement intérieur des Accueils de Loisirs.

#OrleansMetropole



www.orleans-metropole.fr



Orléans
Mairie